



Confirmation a une reponse sur le test de paternité apres un dece

Par **anne**, le **06/06/2011** à **15:01**

Bonjour, mon papa est decédé en 2009, un grand doute me tracasse depuis de très longues années sur sa paternité ma maman est decédée en mars 2011, étant decédé tout les deux puis je aujourd'hui faire un test de paternité?

Par **corimaa**, le **06/06/2011** à **17:19**

Bonsoir, non, ce n'est plus possible, en France, il est très rare que l'on exhume un corps pour un test de paternité. Vous n'avez pas de famille qui aurait pu être dans la confidence et pourrait vous confirmer ou infirmer qu'il était bien votre père ? Aviez-vous posé la question à votre mère ?

Par **anne**, le **06/06/2011** à **18:45**

bonsoir, oui ma mère n'a jamais voulu me dire la vérité, elle ne supportait pas quand je voulais parler de cela même si cela me faisait souffrir c'était un sujet très sensible pour elle, mon père me repoussait constamment et je ne comprenais pas pourquoi; jusqu'au jour j'ai été confronté à une grosse dispute entre mes deux parents.... je ne voulais plus entendre parler de tout cela et j'ai attendu toute ces années en pensant qu'un jour je saurais.... merci pour votre réponse

Par **corimaa**, le **06/06/2011 à 19:02**

Si votre mère ne voulait pas vous en parler et que c'était un sujet sensible pour elle, je pense que c'est clair. Si c'était votre père, elle vous l'aurait dit, par contre vous dire qu'il ne l'était pas était beaucoup plus compliqué pour elle, car ça la renvoyait à un moment de sa vie auquel elle ne voulait plus penser.rnrnIl ne vous reste pas de la famille à qui vous pourriez en parler ?

Par **mimi493**, le **06/06/2011 à 21:46**

[citation]Bonsoir, non, ce n'est plus possible, en France, il est très rare que l'on exhume un corps pour un test de paternité. [/citation] c'est pire que ça, la loi interdit formellement (loi créée après l'affaire Montand) qu'on exhume un corps pour procéder à un test ADN, sauf si le défunt y avait consenti de son vivant.rnrnVous devez en faire votre deuil, vous ne saurez pas, autant vous y faire dès maintenant, et continuer sereinement votre vie.

Par **corimaa**, le **06/06/2011 à 22:56**

[citation]c'est pire que ça, la loi interdit formellement (loi créée après l'affaire Montand)[/citation]rnrnSurtout qu'il avait refusé le test de son vivant, alors aller l'exhumer pour se rendre compte en plus qu'il avait raison... c'est terrible !